

NOTE D'INFORMATION SUR LE BUDGET 2023

(A compter du 01/01/2023 : nomenclature budgétaire et comptable M57)

Le budget est présenté en équilibre de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT
TOTAL DES DEPENSES	38 200 €
TOTAL DES RECETTES	38 200 €

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE Nouvelles et Crédits de l'exercice****B****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	10 580.00			10 705.00	10 705.00		10 705.00	10 705.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	380.00			280.00	280.00		280.00	280.00
014	Atténuation de produits								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 300.00			27 175.00	27 175.00		27 175.00	27 175.00
	Total des dépenses de gestion des services	34 260.00			38 160.00	38 160.00		38 160.00	38 160.00
66	CHARGES FINANCIÈRES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	240.00			40.00	40.00		40.00	40.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								
022	Dépenses imprévues								
	Total des dépenses financières	240.00			40.00	40.00		40.00	40.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	34 500.00			38 200.00	38 200.00		38 200.00	38 200.00
023	Virement à la section d'investissement								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections								
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE								
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 500.00			38 200.00	38 200.00		38 200.00	38 200.00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (5)									
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES									38 200.00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES****B****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges					
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	2 650.00		2 650.00	2 650.00	2 650.00
73	IMPÔTS ET TAXES					
731	Fiscalité locale					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	20 000.00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			20 524.43	20 524.43	20 524.43
	Total des recettes de gestion des services	22 650.00		23 174.43	23 174.43	23 174.43
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS SPECIFIQUES	682.05		50.00	50.00	50.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes financières	682.05		50.00	50.00	50.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	23 332.05		23 224.43	23 224.43	23 224.43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		23 332.05		23 224.43	23 224.43	23 224.43
					R 001 Solde d'exécution positif reporté au anticipé (7)	14 975.57
					Total des recettes d'investissement cumulées	38 200.00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****B1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	10 580.00			10 705.00	10 705.00		10 705.00	10 705.00
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	10 330.00			10 455.00	10 455.00		10 455.00	10 455.00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	200.00			200.00	200.00		200.00	200.00
623	Publicité, publications, relations publiques	9 000.00			9 000.00	9 000.00		9 000.00	9 000.00
624	Transports de biens et transports collectifs	1 130.00			1 130.00	1 130.00		1 130.00	1 130.00
627	Services bancaires et assimilés				125.00	125.00		125.00	125.00
63.	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	250.00			250.00	250.00		250.00	250.00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (250.00			150.00	150.00		150.00	150.00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (100.00	100.00		100.00	100.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	380.00			280.00	280.00		280.00	280.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	380.00			280.00	280.00		280.00	280.00
6413	Personnel non titulaire	100.00							
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance				280.00	280.00		280.00	280.00
014	Atténuation de produits								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 300.00			27 175.00	27 175.00		27 175.00	27 175.00
65133	Secours d'urgence				4 000.00	4 000.00		4 000.00	4 000.00
65134	Aides				15 000.00	15 000.00		15 000.00	15 000.00
65138	Autres secours				4 400.00	4 400.00		4 400.00	4 400.00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	3 500.00							
65748	Autres personnes de droit privé				3 500.00	3 500.00		3 500.00	3 500.00
6588	Autres charges diverses de gestion courante				275.00	275.00		275.00	275.00
	Total des dépenses de gestion des services	13 930.00			38 160.00	38 160.00		38 160.00	38 160.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	240.00			40.00	40.00		40.00	40.00
673	Titres annulés (émis au cours d'exercices anté	40.00			40.00	40.00		40.00	40.00
	Total des dépenses financières	40.00			40.00	40.00		40.00	40.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	13 970.00			38 200.00	38 200.00		38 200.00	38 200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections								
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE								

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****B1****DEPENSES****TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

13 970.00

38 200.00

38 200.00

38 200.00

38 200.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 - RI 040) (DF 043 - RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (I)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du président	Votes du conseil d'administration II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges					
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	2 650.00		2 650.00	2 650.00	2 650.00
7031	Concessions et redevances funéraires	2 500.00				
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)			2 500.00	2 500.00	2 500.00
706	Prestations de services	150.00				
70688	Autres prestations de service			150.00	150.00	150.00
7088	Autres produits divers					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	20 000.00				
7474	Communes	20 000.00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			20 524.43	20 524.43	20 524.43
756	Libéralités reçues			524.43	524.43	524.43
75738	Autres			20 000.00	20 000.00	20 000.00
758	Produits divers de gestion courante					
	Total des recettes de gestion des services	22 650.00		23 174.43	23 174.43	23 174.43
77	PRODUITS SPECIFIQUES	682.05		50.00	50.00	50.00
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant			50.00	50.00	50.00
	Total des recettes financières			50.00	50.00	50.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	22 650.00		23 224.43	23 224.43	23 224.43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2****RECETTES****TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

22 650.00

23 224.43

23 224.43

23 224.43

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites "surfiscalisées" (compte 73121) (8)

Montant brut	0.00
Compensation	0.00
Montant net	0.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.